

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

RUISSEAU D'AIGUEMORTE

Départements de GIRONDE (33) / Commune de AUDENGE (33980)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Passerelle du ruisseau de l'Aiguemorte	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Ruisseau mentionné sur le Scan Littoral. Passerelle localisable avec quasi-certitude en bordure de la zone urbaine d'Audenge.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

